

Questions orales

certain délai qui était mentionné dans ce document de travail seront prêts à temps. Je dois aussi dire à l'honorable député que nous avons eu un accord complet de toutes les provinces hier sur un aspect extrêmement important de la revue de la sécurité sociale, à savoir tout le domaine des services sociaux. Ceci constitue un progrès majeur dans la révision de la sécurité sociale.

[Traduction]

M. Alexander: Je trouve absolument renversant qu'après deux années de travail, le ministre n'ait pas réussi à en arriver à une entente avec ses collègues au sujet des questions que je viens de mentionner. Veut-il maintenant nous donner à entendre qu'après 600 études—qu'il le croie ou non, ce sont les chiffres que j'ai—et des dépenses de 2 millions de dollars, le Livre orange est un échec et qu'il faudra maintenant retenir les services d'un consultant de l'extérieur pour conseiller le ministre sur ce qu'il faut faire?

[Français]

M. Lalonde: Monsieur le président, je répondrai par un non des plus catégoriques. De plus, j'enverrai à l'honorable député copie du communiqué de notre conférence qui va démontrer combien, encore une fois, l'honorable député est mal informé.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA FIXATION D'UN TAUX DE RÉDUCTION DU CHÔMAGE EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CONSENSUS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. M. André Raynauld, président du Conseil économique du Canada, annonçait hier au comité sénatorial qu'il prévoyait une hausse du taux de chômage pour l'année qui s'en vient. Le premier ministre suppléant nous dirait-il si, dans les entretiens avec les hommes d'affaires, les syndicats ouvriers et les autres groupes que le gouvernement consulte en vue d'en arriver à un consensus, ses collègues et lui ont indiqué leur intention de réduire le taux de chômage de certains points de pourcentage fixes, mettons 2 p. 100 par année au cours des deux prochaines années, de la même manière qu'ils se sont fixé des objectifs précis en vue de réduire le taux d'inflation?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Un des principaux buts de notre recherche d'un consensus est justement de stabiliser l'économie canadienne et, partant, de réduire le taux de chômage.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Puisque, sauf erreur, ce sont des objectifs précis et non des objectifs d'ordre général que le gouvernement s'est fixés dans sa lutte contre l'inflation, le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, étant donné que le ministre des Finances a récemment imputé l'inflation actuelle à la hausse du coût de la main-d'œuvre—point de vue que je ne partage pas mais qui est le sien—le gouvernement ne juge pas opportun de se fixer des objectifs précis en vue de réduire le chômage?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je dois répéter ce que j'ai déjà dit. Le gouvernement, en général, et le ministre des

[M. Lalonde.]

Finances, en particulier, estiment que le maintien du chômage au niveau actuel mettrait en péril les possibilités d'emploi au Canada. J'ose espérer qu'il nous donne raison sur ce point.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU PRIX DU GAZ NATUREL SUR L'EMPLOI ET LES EXPORTATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire qui s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. La récente décision de la commission d'arbitrage de l'Alberta sur la fixation du prix du gaz doublera le prix du gaz naturel sur place et aura d'importantes répercussions sur le plan national, notamment en Ontario, sur les consommateurs et l'industrie, en faisant monter le prix du produit en général d'environ 920 millions. Les fonctionnaires du ministère qui s'occupent directement de l'emploi et des exportations ont-ils évalué l'effet d'une pareille majoration du prix du gaz sur la collectivité industrielle au Canada, notamment en ce qui concerne l'emploi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous avons terminé une évaluation de ces répercussions et je peux assurer au député que nous suivons la situation de très près. Nous nous inquiétons des effets de cette décision sur diverses régions du Canada, notamment sur certaines industries et leur capacité de production.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA DATE DE L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT SUR LES RIVES DU SAINT-LAURENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Le ministre se souviendra sans doute qu'il avait affirmé à la Chambre, il y a environ 2 mois, que son ministère étudiait la possibilité de changer les règlements en vue d'ériger des murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent, à cause des effets de la navigation et de l'érosion. Ayant pris cet engagement, est-il en mesure aujourd'hui d'annoncer une nouvelle politique au sujet de l'érection de ces murs de soutènement qui protègent les propriétés riveraines?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Non, monsieur le président, je ne suis pas en mesure de faire des annonces à l'instant au sujet des murs de soutènement.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre quand il sera en mesure d'annoncer une nouvelle politique, puisqu'actuellement, au début du printemps, les propriétés riveraines sont extrêmement menacées; des éboulis même se produisent à Deschaillons, Napierville, Lotbinière et Saint-Antoine de Tilly. Or, le ministère tarde toujours à envoyer ses inspecteurs. Peut-il assurer la Chambre qu'une mesure sera prise afin de protéger les propriétaires?